



COMMISSION des STATUTS et REGLEMENTS

P.V. N° 3

Information des Clubs 19 décembre 2023

1 – Référents Arbitres

En application de l'Article 1 du Règlement des Championnats - alinéa 8, « *chaque club engagé dans un championnat est tenu de désigner un référent arbitre avant le 31 octobre de la saison en cours. L'absence de référent arbitre peut être sanctionnée financièrement* ».

Vu l'examen de la situation des Clubs et en raison des problèmes rencontrés par les clubs mais aussi par la Commission pour avoir des informations fiables, vous trouverez, ci-dessous, la liste des clubs en infraction. La Commission accorde jusqu'au 31 janvier 2024 aux clubs pour se mettre en conformité en désignant un Référent Arbitre.

AV. O. de Bozouls

Union Haut Lévézou

Union Sportive du Bas Rouergue

Ouest Aveyron Football

Olympique de Martiel

Olympique Castanet

Football Club Rouquettois

Sud Avenir Football Féminin

Ent. Chirac Le Monastier

A.S. Chastelloise

Nasbinals

Mont Aigoual

Margeride F.C.

Valdonnez F.C.

St Germain du Teil

F.C. Causse Sauveterre

F.C. de Montrodât

A.S.G.F. Mendois

F.C. Grandrieu Roclès

2 – Licences Dirigeants

En application de l'Article 30 Règlements Généraux – Alinéa premier, « *les clubs ont l'obligation de munir leurs dirigeants non titulaires d'une licence, et à minima leurs Président, Secrétaire Général et Trésorier, d'une licence « Dirigeant »*. Par ailleurs, les clubs doivent licencier un dirigeant minimum par équipe engagée en championnat...

2) *La situation des clubs sera examinée au 31 janvier de la saison. Les clubs en infraction auront un mois après publication du Procès-Verbal de la Commission, pour régulariser leur situation* ».

La Commission a décidé de faire une première approche et informe les clubs afin qu'ils puissent se mettre en conformité.

Dans le tableau ci-dessous, il est indiqué le nombre d'équipes engagées et le nombre de licences dirigeants manquantes.

Nom des clubs	Nombre de licences réelles	Nombre d'équipes	Nombre de licences manquantes
U.F.C. Capdenac	2	2	-3
A.S. de Cantoin	2	1	-2
A.S.C. Chanac	6	4	-1
Margeride F.C.	4	2	-1
Rimeize Foot	3	1	-1

Le Secrétaire de la Commission,
Michel PERET.

Le Président,
Jean-Marc ANSELMI.